

Quelques réflexions et constatations au sujet de l'utilisation du charbon de bois comme carburant national

Autor(en): **H.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **80 (1929)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785285>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelques réflexions et constatations au sujet de l'utilisation du charbon de bois comme carburant national.

Cette question si intéressante, et aussi d'une importance considérable pour notre économie forestière, a été abordée dernièrement au sein d'une commission scientifique de notre pays.

Le représentant de la sylviculture au sein de celle-ci a présenté sur ce sujet les réflexions qui vont suivre et que nous avons cru opportun de relater ici. On se heurte, dans notre pays, à une telle dose d'indifférence en ces matières qu'il faut profiter de toutes les occasions de montrer qu'en réalité l'indifférence n'est vraiment pas de mise.

A. Ce qu'on fait, dans ce domaine, à l'étranger.

En *France*, on continue à être très actif et à vouer une grande attention à la question. Le Ministère de la guerre s'y intéresse et suit les essais de près. Des expositions ont eu lieu à Blois (1925), à Versailles (1928), dans lesquelles ont fonctionné des camions, de divers types, marchant au charbon de bois, puis des fours transportables pour la carbonisation. Parmi les collaborateurs dans l'organisation de ces expositions, il faut citer : le Ministère de l'agriculture et du commerce, la Direction du service des eaux et forêts, l'Office national des combustibles liquides, l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions, etc.

En *Belgique*, sous le patronage du gouvernement, en particulier des Ministères de l'agriculture, de la défense nationale, de la marine, de l'industrie et des travaux publics, a eu lieu une exposition-concours, à Bruxelles (13-23 septembre 1928), consacrée à la carbonisation, aux gazogènes, au gaz des forêts et à ses applications. Cette exposition, installée dans la belle forêt de Soignes, aux portes de la capitale, a eu un grand succès.

L'*Italie* a organisé, en 1929, à Milan, une « foire », dans laquelle furent exposés les divers types en usage de gazogènes au bois — français et italiens — tandis que dans le parc de Monza ont été mis en activité les différents types connus de fours à carboniser.

L'*Espagne* semble vouloir s'intéresser à la question. Pour le moment, elle s'est bornée à publier des relations sur les expériences faites dans les trois pays précédents.

En *Suisse*, on reste dans une prudente expectative. A part M. F. Aubert, personne ne bouge. Toutefois, le nombre des gens qui s'intéressent à la question augmente rapidement. Au dernier salon de l'automobile à Genève (1929), M. Aubert a fait une conférence qui eut grand succès.

B. Quel procédé de fabrication du charbon faut-il employer ?

Les *chimistes* prétendent que le meilleur mode consisterait à fabriquer le charbon dans de grandes usines centrales.

M. *Aubert* et les forestiers, en général, partent de l'idée que mieux vaudrait recourir à des fours transportables, permettant de charbonner en montagne. Cela surtout pour la raison que le bois de feu est une matière lourde, mais de peu de valeur, soit donc de transport onéreux; le charbon de bois, par contre, étant léger est de transport facile.

Il est sans doute difficile d'établir une règle générale à ce sujet et impossible de vouloir trancher la question d'emblée, dans tous les cas. Il se peut que les deux systèmes puissent être appliqués conjointement. Plutôt que de préjuger la question, mieux vaut attendre le résultat des essais.

C. Importance de la question, au point de vue économique et national.

C'est un phénomène général que le bois de feu diminue d'importance. Dans le chauffage des fours et des habitations, les charbons minéraux, le chauffage central, l'électricité et le gaz lui font une concurrence qui va s'aggravant. On le constate, en Suisse aussi, si bien que dans plusieurs régions, particulièrement dans la montagne, la vente de cet assortiment est difficile et peu avantageuse pour les propriétaires de forêts.

Or, la production du bois dans les forêts suisses est en continuelle augmentation. La Confédération et les gouvernements cantonaux font leur possible pour l'activer. Les 700 000 ha de forêts publiques produisent aujourd'hui un peu plus de 4 m³ par ha et par an. On espère que cette production de 3 millions de m³ de bois pourra être portée à 4 millions. On s'y achemine rapidement.

De cette quantité de matière ligneuse produite chaque année dans les forêts suisses, la moitié est du bois de service, d'un placement facile, car dans notre pays la consommation de ce dernier est bien supérieure à la production. L'autre moitié, ce sont les bois à brûler dont la vente, aujourd'hui déjà, est difficile et laisse peu de bénéfice aux propriétaires forestiers.

Constatons, d'autre part, que pour tirer parti de ses richesses forestières la Suisse fait, depuis quelques années, un gros effort, cela en augmentant en particulier *le nombre des chemins forestiers*. Confédération, cantons et communes construisent, en montagne surtout, de coûteux chemins pour mettre en valeur des boisés restés souvent inexploités. Depuis 1904, ceux seuls établis avec l'aide de la Confédération ont atteint une longueur totale d'environ 2400 km. Chaque année, cette longueur des dévestitures forestières s'accroît d'environ 140 km, qui coûtent plusieurs millions de francs.

Ce printemps même, les Chambres fédérales ont décidé d'aider plus que jusqu'ici à ces constructions. La subvention maximale de la Confédération, que la loi fixait jusqu'ici à 20 % de la dépense, vient d'être portée à 40 %.

A quoi serviraient tous ces louables efforts si le bois de feu doit devenir toujours plus délaissé et si, du volume total de la production forestière, la moitié à peu près se vend mal ou pas du tout ?

Tous les efforts en vue de lutter contre ce fait regrettable méritent d'être encouragés comme ayant, au point de vue national, une importance considérable.

En se plaçant à ce point de vue, les recherches si méritoires de M. Fr. Aubert ont un intérêt très grand et notre commission ferait œuvre utile autant que patriotique en les encourageant, en les faisant bénéficier de son autorité. Il est à espérer que vous pourrez tous vous rallier complètement à cette façon de voir. H. B.

La rationalisation forestière, un moyen d'améliorer la production.

Par l'insp. forest. *B. Bavier*, directeur de l'Office forestier central suisse, à Soleure.

(Fin)

Dans une conférence sur « *La formation professionnelle et l'éducation des chefs* », le Dr *Carrad*, privat-docent de psychotechnique à l'E. P. F. affirme que le chef d'une entreprise doit partir du principe suivant : « Ne jamais faire soi-même ce qu'un autre peut faire aussi bien que soi, afin de rester libre pour les choses que l'on est seul capable de faire. « Quelle portée pourrait avoir l'adoption de cette règle — fort sensée — si nous l'appliquions à nos administrations forestières !

En vérité, à quoi utilisons-nous notre temps ? Souvent à écrire des adresses, à calculer le volume de bois à vendre et à bien d'autres choses de cet ordre, sans songer qu'il existe la machine à écrire, à calculer, le téléphone et d'autres moyens permettant d'éviter, dans une grande mesure, un travail fastidieux. Et quels systèmes antédiluviens de classement on rencontre parfois ; quel temps précieux on perd sur les routes ou ailleurs, au lieu d'utiliser l'auto ! Les attributions sont-elles toujours bien réparties entre l'administration cantonale et les arrondissements, entre l'inspecteur et le personnel forestier subalterne ? La productivité du travail, et la satisfaction que chacun doit y trouver, dépend beaucoup de la délimitation exacte et rationnelle des compétences ; y songe-t-on assez ? Je crois que nous devons, de plus en plus, utiliser le personnel forestier technique uniquement pour les tâches auxquelles il a été préparé et le décharger de ce que d'autres peuvent faire et souvent faire mieux que lui. Mais cela n'appartient déjà plus au champ d'activité de la Commission technique et de l'Office forestier.

Et la *main d'œuvre* n'est-elle pas souvent pour les administrations forestières urbaines surtout, une question d'importance capitale ? Le recrutement des ouvriers n'est pas négligeable, des bons ouvriers